



Liquidation judiciaire

Par liquidationurssaf

Bonjour, infirmière libérale, j'ai été mise en liquidation judiciaire pour retards de paiements d'urssaf et donc tous mes comptes fermés. Je suis actuellement en capacité de payer 1/3 de la somme, mais il me faut travailler pour payer le reste. Le mandataire me dit que je ne peux travailler pendant 2 ans, sauf si je pars dans un autre département. Est-ce vrai? Comment ouvrir un autre compte rapidement car je n'arrive plus à vivre. L'absurdité est qu'ils me proposent de me mettre au RSA pendant 2 ans, alors que je suis en capacité de travailler, et que je le veux, eux me proposent l'assistantat au lieu de me permettre de rembourser dans l'intégralité ma dette URSSAF. J'ai eu 2 ans retards de bilans comptables car je n'avais pu payer la comptable. Mais juste avant la liquidation j'étais en train de redresser ma situation. Que faire?